



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8838^e séance

Mercredi 18 août 2021, à 10 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Jaishankar (Inde)

Membres :

Chine	M. Dai Bing
Estonie	M ^{me} Liimets
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Niger	M. Aougi
Norvège	M. Kvalheim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Protéger les protecteurs : technologie et maintien de la paix

Lettre datée du 26 juillet 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/681)

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2021/732) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Protéger les protecteurs : technologie et maintien de la paix

Lettre datée du 26 juillet 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/681)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/681, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 juillet 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considère que le Conseil approuve la déclaration qui sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2021/17.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement indien d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la technologie et le maintien de la paix.

Au cours des dernières décennies, les conflits sont devenus plus difficiles à résoudre mais aussi plus longs. Les acteurs se sont multipliés et diversifiés, les outils de la guerre sont de plus en plus sophistiqués et l'internationalisation croissante des guerres civiles a rendu leur règlement encore plus complexe. Les effets dévastateurs de la crise climatique sur les terres et les ressources des populations du monde entier, conjugués à des vulnérabilités socioéconomiques croissantes,

viennent s'ajouter aux conflits et les attiser, causant de nouvelles souffrances. Ces bouleversements dans les conflits s'accompagnent d'une transformation sociétale plus globale alimentée par les nouvelles technologies.

Les technologies numériques, en particulier, offrent des possibilités sans précédent, mais représentent aussi l'un des plus grands défis de notre époque. Comme je le souligne dans mon plan d'action de coopération numérique, la communauté internationale doit unir ses forces pour mieux gérer l'espace numérique au service du bien, tout en relevant ses multiples défis, et il ne fait aucun doute que le bien est facile à voir.

Les technologies numériques jouent un rôle central pour relier les communautés, faire progresser les soins de santé et l'éducation, et permettre la mobilisation et le changement. Les technologies numériques ont permis à différentes parties de l'économie mondiale et aux populations connectées à Internet de continuer à fonctionner pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans le domaine du maintien de la paix, les outils reposant sur les technologies numériques, tels que les caméras à longue portée, les drones et les radars de surveillance au sol, aident les soldats de la paix à protéger les civils et à se protéger eux-mêmes.

Les nouvelles technologies recèlent un grand potentiel si elles sont gérées de manière responsable et peuvent améliorer la sécurité, l'innocuité et l'efficacité des opérations. Mais les nouvelles technologies donnent également naissance à des menaces nouvelles et graves, comme le montrent très clairement la prolifération en ligne d'idéologies extrémistes violentes, les cyberattaques de plus en plus fréquentes et la désinformation meurtrière liée aux vaccins.

Les technologies émergentes brouillent en outre les frontières entre la guerre et la paix. Les États et les acteurs non étatiques commettent des actes de malveillance qui se situent en deçà des seuils communément admis pour le recours à la force, mais qui peuvent néanmoins avoir des conséquences dévastatrices. Des acteurs anonymes sont en mesure de prendre pour cible des infrastructures essentielles telles que les centrales électriques, les hôpitaux, les institutions publiques et les systèmes informatiques indispensables au fonctionnement de nos sociétés.

L'utilisation clandestine de ces technologies risque d'entraîner une escalade involontaire, voire des conflits ouverts. Les progrès technologiques modifient

par ailleurs la façon dont sont utilisées les armes classiques. Des roquettes et des missiles à longue portée plus précis permettent aux États et aux groupes armés non étatiques de mener des frappes ciblées à grande distance, y compris contre des zones peuplées.

Nous assistons également à une utilisation accrue des systèmes d'armes autonomes. Les Gouvernements doivent travailler ensemble sur cette question émergente, dont l'importance va croissant, pour s'assurer que l'emploi de la force reste soumis à un contrôle et à un jugement humains suffisants.

Bref, les nouvelles technologies modifient l'échelle et la vitesse des attaques, ainsi que le caractère et la nature de la violence et de la destruction dans la guerre, avec des conséquences indélébiles sur les populations civiles. Ces évolutions créent des défis nouveaux et urgents pour les opérations de paix, qui en font l'expérience directe.

L'ONU s'est adaptée et a innové tout au long de ses 75 ans d'existence. Le concept de maintien de la paix est lui-même le produit de l'art du possible. Mais le maintien de la paix des Nations Unies a été conçu dans un monde analogique. Il est aujourd'hui essentiel qu'il s'adapte pleinement au monde numérique dans lequel nous vivons afin d'améliorer l'agilité, la capacité d'anticipation et la réactivité de l'Organisation face aux conflits, et de lui permettre de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Pour ce faire, nous avons besoin d'un changement de culture au sein du maintien de la paix et d'un changement systémique. C'est pourquoi nous avons élaboré une stratégie pour la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette stratégie vise à exploiter les possibilités offertes par les technologies numériques aux missions de maintien de la paix pour en atténuer les risques et promouvoir leur utilisation responsable. Cette stratégie concrétise la vision de mon second mandat, à savoir une ONU renouvelée, agile, dynamique et évolutive, capable d'anticiper et de traiter des questions complexes.

La transformation numérique du maintien de la paix contribuera à l'un des objectifs centraux de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui est de faire progresser le maintien de la paix fondé sur les données et la technologie. Ce sera l'une des entreprises les plus complexes du maintien de la paix des Nations Unies dans les années à venir. Mais le besoin est urgent, et les avantages seront profonds.

La stratégie de transformation numérique des opérations de maintien de la paix s'articule autour de quatre objectifs. Premièrement, nous devons stimuler l'innovation technologique au Siège et sur le terrain. Deuxièmement, nous devons maximiser le potentiel des technologies actuelles et nouvelles pour accroître la capacité des missions à s'acquitter efficacement de leur mandat. Cela suppose notamment de transformer les capacités de collecte d'informations et d'alerte rapide afin de protéger plus efficacement les civils. Il est essentiel que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui jouent un rôle de premier plan aient accès à la technologie la plus perfectionnée.

Troisièmement, les opérations de paix doivent être en mesure de détecter, d'analyser et de combattre rapidement et de manière intégrée les menaces contre les civils, les soldats de la paix et les missions humanitaires et politiques.

Quatrièmement, nous devons garantir une utilisation responsable des technologies numériques par les opérations de paix en édictant des principes clairs et en appliquant une politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans toutes les situations qui présentent un risque potentiel de préjudice.

La transformation numérique imprègne déjà nos opérations de maintien de la paix. La plateforme Unite Aware promet une approche intégrée de l'appréciation de la situation qui pourrait être utilisée pour les composantes civile, militaire et policière. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali utilise l'apprentissage automatique pour analyser les données radio afin de détecter les discours haineux, ce qui représente un système d'alerte rapide automatique en cas de troubles. Un outil d'analyse des médias sociaux qu'utilise la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo s'appuie sur l'intelligence artificielle pour identifier les perceptions de la Mission afin d'améliorer les services qu'elle fournit. L'initiative « Smart Camp » rendra les opérations de paix plus intégrées, plus efficaces et plus écologiques.

Toutefois, pour réaliser la vision de la stratégie de transformation numérique au cours des trois prochaines années, il est nécessaire que les États Membres collaborent activement et fournissent un appui. Nous avons besoin d'aide en matière de renforcement des capacités, de formation et de fourniture de matériel, mais aussi de contributions financières. La prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le

maintien de la paix, qui se tiendra en République de Corée, devrait permettre de faire avancer le processus de transformation numérique, et le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix présente une occasion supplémentaire à cet effet. En définitive, le changement de culture et la transformation qui auront un impact réel sur le terrain reposent sur l'engagement non seulement des acteurs étatiques, mais également de la société civile, du secteur des technologies et du monde universitaire.

Ensemble, nous pouvons relever le défi de la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et je remercie le Conseil de sécurité de sa mobilisation et de son appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires extérieures de l'Inde.

Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé.

Depuis leur premier déploiement en 1948, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont continué d'opérer dans divers contextes difficiles, qui peuvent être marqués par la présence de groupes armés, d'acteurs non étatiques ou de terroristes. En raison de la nature des missions de maintien de la paix et de la complexité croissante des menaces qu'elles rencontrent, il est crucial que le renforcement de nos capacités à assurer la sécurité des soldats de la paix suive le rythme. Nous leur devons de veiller à ce que nos efforts de protection répondent aux normes les plus strictes.

Le maintien de la paix au XXI^e siècle doit être fondé sur un écosystème solide de technologies et d'innovations capable d'aider les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à s'acquitter de leurs mandats dans des environnements complexes. Il les aide en fin de compte à s'adapter aux dynamiques changeantes des conflits et à tirer profit de l'efficacité améliorée. Cela va également dans le sens de la Stratégie pour la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui vise à promouvoir l'utilisation des technologies sur tous les thèmes de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment la performance, la sûreté et la sécurité, la politique, la protection et la consolidation de la paix.

Les ressources limitées rendent l'exécution des mandats de maintien de la paix difficile, quoi qu'il en soit.

Lorsque ces mandats sont élargis de manière ponctuelle, le problème devient encore plus complexe. Ces dernières années, les soldats de la paix ont été confrontés à un nombre croissant de menaces asymétriques, qui vont des mines terrestres aux engins explosifs improvisés. Nous ne pouvons rester indifférents à cette perspective. Pour s'acquitter de leurs mandats, les missions de maintien de la paix doivent pouvoir réagir rapidement afin de recueillir et de vérifier les informations fournies par un grand nombre de sources disponibles afin d'améliorer leur connaissance de la situation, de renforcer la sécurité et de faciliter la planification des opérations et la prise de décisions. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent tout simplement pas se permettre de céder l'avantage informatique aux acteurs qui sont déterminés à saper les perspectives de paix en utilisant la technologie moderne pour servir leur cause violente. Je souhaite donc proposer un cadre en quatre points qui favoriserait la mise en place d'une architecture permettant aux soldats de la paix des Nations Unies de lutter contre les menaces contemporaines.

Premièrement, nous devons mettre l'accent sur les technologies qui ont fait leurs preuves sur le plan opérationnel et qui sont économiques, largement disponibles, fiables et réparables sur le terrain. Elles doivent également privilégier la mobilité, qu'il s'agisse de manœuvrer facilement les actifs des missions ou d'utiliser des plateformes mobiles dans les domaines numérique ou des technologies de l'information. Lorsqu'elles sont déployées, les technologies doivent être écologiques. Il faut pour cela mettre l'accent sur l'utilisation d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux de construction écologiques.

Deuxièmement, nous devons établir des fondements solides en matière d'information et de renseignement. C'est le seul moyen de garantir l'alerte rapide et une mobilisation cohérente et rapide. Un moyen fiable et précis de collecter, d'utiliser, d'analyser et de partager les informations et les données présentera des avantages dès le début des missions de maintien de la paix. Le positionnement précis et la visualisation globale des environnements dans lesquels opèrent les missions sont essentiels à la collecte de renseignements et en vue de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des missions. J'ai donc le grand plaisir d'annoncer que l'Inde appuie la mise en place par l'ONU de la plateforme Unite Aware au sein de certaines missions de maintien de la paix. Cette initiative est basée sur l'idée qu'une opération de maintien de la paix peut être intégralement visualisée, coordonnée et supervisée en temps réel. Nous

devons veiller à ce que toute attaque contre un soldat de la paix ou un civil soit prévisible, évitable et suscite une réaction immédiate.

Troisièmement, nous devons contribuer à faire en sorte que les améliorations technologiques soient continues et disponibles sur le terrain pour ce qui est du matériel que transportent les soldats de la paix et des armes et outils qu'ils utilisent afin d'améliorer leur mobilité, leur performance et leur endurance, d'élargir leur rayon d'action et d'augmenter la charge qu'il peuvent porter, tout en garantissant leur sûreté et leur sécurité. Cela suppose également de renforcer la communication au sein des missions et d'améliorer la capacité générale à prendre des décisions avisées sur les plans tactique et opérationnel.

Quatrièmement, il faut accorder une attention à la formation continue et au renforcement des capacités des soldats de la paix dans le domaine de la technologie et y investir. C'est avec cette considération à l'esprit que l'Inde est déterminée à collaborer à long terme avec l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix à Entebbe, en Ouganda, pour répondre aux besoins en matière de formation, mettre à disposition les capacités technologiques disponibles et déterminer les besoins futurs. J'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement indien a signé un mémorandum d'accord avec l'ONU dans le cadre de l'appui au Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix et à l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix. Nous aimerions que d'autres États Membres s'intéressent activement à ce paradigme changeant. Il faudra s'appuyer sur la volonté politique, le renforcement des partenariats et l'évolution de la culture institutionnelle pour progresser dans ce domaine.

La plus grande transparence doit rester un principe régissant l'utilisation des technologies dans les opérations de maintien de la paix, en particulier lorsqu'il s'agit de collecter et de partager des informations. Le maintien de la paix repose sur une analyse et une adaptation continues et exige de collaborer de manière transparente avec toutes les parties prenantes, mais aussi de mettre en place des garanties procédurales solides et des mécanismes de supervision efficaces.

Le maintien de la paix continue de jouer un rôle crucial dans la vision qu'a l'Inde de la paix et de la sécurité internationales. L'amélioration de la clarté, de l'orientation et du professionnalisme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est au cœur de cette vision.

L'Inde est une pionnière des activités de maintien de la paix des Nations Unies, ayant déployé plus de 250 000 soldats au fil des ans au sein de 49 missions de maintien de la paix des Nations Unies. Durant ces années, 174 courageux soldats indiens ont consenti le sacrifice ultime au nom du drapeau bleu, ce qui représente le total le plus élevé parmi les pays fournisseurs de contingents. Conformément à cette tradition, 5 000 de nos soldats sont actuellement déployés au sein de neuf missions.

Le fait que le Gouvernement indien a fourni 200 000 doses de vaccins contre la maladie à coronavirus au personnel de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier en mars de cette année est une preuve de notre attachement profond à la protection des protecteurs. Nous sommes heureux qu'en tant que résultats de nos délibérations, le Conseil de sécurité ait adopté la résolution 2589 (2021) aujourd'hui, sur la répression des crimes contre les soldats de la paix des Nations Unies, ainsi que la déclaration présidentielle S/PRST/2021/17, sur la technologie et le maintien de la paix, le premier document du Conseil de sécurité sur cette question. C'est le Conseil qui déploie des soldats de la paix sur tous les continents pour maintenir la paix et s'acquitter des mandats qu'il décide. Il revient donc à cet organe de veiller à ce que nous leur donnions également les moyens de s'acquitter des tâches qui leur sont confiées.

Nous avons montré aujourd'hui, aussi bien dans le cadre du déploiement de la plateforme Unite Aware que dans les éléments concrets de formation incorporés au mémorandum d'accord, que l'Inde croit est convaincue de la nécessité de joindre le geste à la parole, pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Nous espérons que, dans nos discussions aujourd'hui, nous obtiendrons une réaffirmation tout aussi robuste de l'ambition de l'ONU.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

M^{me} Liimets (Estonie) (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'on me permette de remercier l'Inde d'avoir convoqué le présent débat public de haut niveau et d'avoir mené les négociations sur la déclaration présidentielle correspondante (S/PRST/2021/17). Je tiens également à féliciter l'Inde de l'adoption de la résolution sur la protection des soldats de la paix

(résolution 2589 (2021)). Enfin, je remercie le Secrétaire général de son exposé éclairant.

Comme cela a déjà été souligné, l'intégration des technologies pertinentes, tant existantes que nouvelles, dans les missions de maintien de la paix est propre à améliorer la mise en œuvre des mandats, notamment en matière de protection des civils. Elle peut également renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ce qui est urgent au regard des pertes élevées parmi le personnel du maintien de la paix. En bref, les missions de maintien de la paix ne peuvent pas se permettre de prendre du retard dans l'utilisation des technologies modernes.

L'Estonie estime qu'il convient d'accorder une attention particulière aux technologies tenant compte des questions de genre et qui répondent aux besoins pratiques des utilisateurs. Il est tout aussi important que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies recourent à des solutions respectueuses de l'environnement, notamment aux énergies renouvelables.

Des mesures pratiques doivent être prises pour favoriser une meilleure exploitation des innovations dans les missions de maintien de la paix en cours. À cet égard, je voudrais mettre en relief trois observations.

Premièrement, il est crucial que nous parvenions à mieux exploiter nos connaissances collectives en matière de nouvelles technologies et de meilleures pratiques. Dans ce sens, je tiens à féliciter le Secrétaire général des initiatives qu'il a lancées, notamment la plateforme Unite Aware, qui vise à faire correspondre, d'un côté, les capacités des États Membres en matière de technologie et d'innovation et, de l'autre, les besoins spécifiques des missions de maintien de la paix. L'Estonie préconise la poursuite de la coopération dans ce domaine.

Deuxièmement, une connaissance quelconque des nouvelles technologies et des meilleures pratiques n'aura que peu d'utilité si ces dernières ne sont pas réellement intégrées dans les missions de maintien de la paix. Il est donc crucial de veiller à ce que les cadres politiques, juridiques et financiers nécessaires soient en place pour permettre l'adoption rapide d'innovations. L'Estonie se félicite également de l'élaboration de la stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies. Nous attendons avec impatience qu'elle soit publiée puis mise en œuvre.

Troisièmement, nous devons également nous attacher à mener des examens réguliers pour veiller à ce que les technologies utilisées dans les missions de

maintien de la paix soient effectivement les meilleures qui existent. Les missions de maintien de la paix se déroulent dans un environnement en mutation constante, et les technologies évoluent rapidement. Les missions doivent donc se développer en permanence pour ne pas se laisser distancer par ces changements.

Le maintien de la paix est souvent qualifié de fleuron des activités de l'ONU. Le Conseil de sécurité ne doit ménager aucun effort pour promouvoir l'innovation qui permettra à ce fleuron de continuer à évoluer avec les nouvelles réalités. C'est crucial pour les millions de personnes que sert le maintien de la paix, et pour les centaines de milliers de personnes qui servent dans le maintien de la paix.

Pour terminer, je réaffirme que l'Estonie est pleinement favorable à une utilisation responsable de la technologie, propre à améliorer la capacité des soldats de la paix à s'acquitter plus efficacement de leur noble travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir saisi le Conseil de sécurité de cette importante question. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

Les soldats de la paix d'aujourd'hui travaillent jour et nuit dans des situations parmi les plus difficiles au monde pour remédier aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Nous les remercions de leur action au service du maintien de la paix. Ils méritent d'avoir accès aux technologies de pointe et les plus avancées pour mieux s'acquitter de leur difficile travail. La technologie idoine permet d'assurer la sécurité des soldats de la paix et leur permet aussi de veiller à la sécurité des communautés qu'ils servent. Il est donc de notre devoir de veiller à ce qu'elle soit à leur disposition et à ce qu'ils l'utilisent comme il convient. Après tout, il nous incombe collectivement de veiller à la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, tout comme ils leur incombe de protéger les civils.

C'est une priorité absolue de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et c'est une priorité absolue pour nous aussi. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus souligne en outre la nécessité de veiller au bien-être du personnel de maintien de la paix, notamment en assurant un

appui médical fiable à tous les soldats de la paix. C'est pourquoi nous apprécions vivement les efforts du Secrétariat pour améliorer les pratiques en matière de soins médicaux d'urgence grâce à la technologie. Nous appuyons ces priorités depuis des années, par le biais de nos propres partenariats de renforcement des capacités, en collaborant avec les pays fournisseurs de contingents et en leur dispensant la technologie et l'équipement dont ils ont besoin pour améliorer leurs capacités médicales et sauver des vies.

Avec la technologie idoine, il est également possible d'accroître l'efficacité et l'efficience des missions. Les missions de maintien de la paix opèrent principalement dans des zones où l'alimentation électrique n'est pas fiable, quand elle n'est pas inexistante. Les missions recherchent des options d'alimentation électrique autonome et s'appuient lourdement sur les groupes électrogènes au diesel pour venir à bout de ce défi. En l'occurrence, plus de 90 % de l'électricité consommée par les missions de maintien de la paix prises ensemble est fournie par ces mêmes groupes électrogènes. Ce diesel coûte très cher et représente une grande partie du coût total de la mission. Il est à l'origine de la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre des Nations Unies et il rend les missions vulnérables à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. L'heure est venue de mettre fin à cette dépendance vis-à-vis du diesel.

La stratégie environnementale de l'ONU pour les opérations de paix fixe un cadre permettant de réduire l'empreinte environnementale des opérations des Nations Unies sur le terrain et de déployer des missions affichant une efficacité maximale à un coût minimal. Nous sommes ravis des vastes améliorations apportées à la collecte et à l'analyse des données durant la première phase et nous sommes impatients de voir les résultats des efforts consentis en deuxième phase pour réduire l'utilisation des combustibles fossiles par nos missions de maintien de la paix et accroître leur recours aux technologies d'énergie renouvelable.

Nous continuons de chercher des solutions novatrices aux défis contemporains du maintien de la paix et nous voulons faire en sorte que ces solutions puissent s'appliquer à toutes les missions. Nous devons adopter une approche progressive et graduelle. Nos partenaires parmi les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police ont besoin de temps pour mettre au point, assimiler, déployer et pérenniser de nouvelles capacités. L'acquisition et le maintien de nouveaux équipements nécessitent une

formation supplémentaire, des procédures d'entretien et des pièces détachées différentes, des ressources et de la patience. Les directives relatives au matériel appartenant aux contingents, ainsi que celles portant sur les taux de remboursement, devront également garantir que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police sont dédommagés de leurs investissements dans des solutions technologiques. Partout où nous nous heurtons à des lacunes en matière de capacités, nous devons recourir au mécanisme de coordination souple pour partager les informations et identifier d'éventuels partenariats de renforcement des capacités pour combler ces lacunes.

Enfin, nous devons travailler de concert pour veiller à ce que les technologies novatrices soient utilisées de manière responsable. Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance militaires, notamment les systèmes d'aéronefs non habités et les techniques de sécurité des camps, offrent des solutions prometteuses pour les opérations de maintien de la paix. Toutefois, elles doivent être utilisées conformément à la doctrine et aux politiques de l'ONU. Nous devons faire en sorte de sauvegarder les informations recueillies conformément au droit international humanitaire et des droits de l'homme. Dans ce sens, nous saluons les efforts du Secrétaire général pour lancer une nouvelle stratégie de transformation numérique pour le maintien de la paix des Nations Unies, dont nous attendons avec intérêt d'appuyer la mise en œuvre.

Nous nous réjouissons d'avance de poursuivre la discussion sur toutes ces questions et de voir en particulier comment nous pouvons améliorer les capacités médicales des opérations de maintien de la paix à l'occasion de la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix. Nous nous félicitons que la République de Corée, qui accueillera la Conférence, ait décidé de se concentrer sur ce thème.

La technologie peut être utilisée soit comme un outil pour le bien, soit comme une arme pour le mal. Elle peut prendre des vies ou, plus important, elle peut sauver des vies. Ensemble, faisons en sorte de déployer la technologie de manière juste et équitable pour protéger les protecteurs et leur donner les moyens de mieux servir tant de personnes parmi les plus vulnérables au monde.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : À l'entame de mon propos, je remercie l'Inde d'avoir organisé cette importante séance. Nous souhaitons la bienvenue à M. Jaishankar, Ministre des affaires étrangères de l'Inde, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité. Je

remercie également S. E. le Secrétaire général António Guterres de son exposé et de ses efforts dans le domaine de la technologie et du maintien de la paix.

La persistance des conflits et des foyers de tension dans de nombreuses régions du monde, ainsi que les défis et les menaces pour la paix et la sécurité internationales qui en découlent soulignent l'impérieuse nécessité des missions de maintien et de consolidation de la paix entreprises par l'ONU. Si les conditions dans lesquelles ces missions s'acquittent de leurs tâches sont généralement difficiles et périlleuses, nous avons assisté ces dernières années à l'émergence de nouveaux défis et obstacles liés à la nature des conflits eux-mêmes, qui sont devenus plus violents et plus complexes en raison de la mise au point d'armes, mais aussi plus étendus géographiquement et plus longs. À cela s'ajoutent la multiplicité et la superposition des parties impliquées. Ces conflits entraînent toute une série d'effets d'ordre humanitaire, sécuritaire, politique, économique et social, sans compter les facteurs naturels, les pandémies sanitaires, les changements climatiques ainsi que le rôle croissant des organisations terroristes, des groupes armés et de la criminalité organisée, qui influent d'une manière ou d'une autre sur les conflits et les crises actuels.

Ce sont là autant d'éléments qui ont des répercussions sur les missions de maintien et de consolidation de la paix, dont les responsabilités et les tâches se sont multipliées et qui opèrent de plus en plus souvent dans des environnements plus hostiles, faisant face à des risques et des défis plus importants à différents niveaux, tout en assurant la protection nécessaire du personnel, des biens et du quartier général des missions, en particulier à la lumière de la forte hausse des attaques les visant.

Étant donné la multiplication et la diversification des menaces traditionnelles et émergentes et des défis graves pesant sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur la vie de millions de personnes dans les zones de conflit, il n'est pas possible de lutter contre tous ces dangers avec les méthodes traditionnelles qui ne garantissent pas forcément que les missions des Nations Unies seront à même d'accomplir leurs tâches avec l'efficacité requise. Il est donc plus urgent que jamais d'adopter une nouvelle approche qui permette aux missions d'utiliser tous les moyens efficaces et efficients pour relever les défis auxquelles sont confrontées, notamment en recourant aux technologies modernes. Pour ce faire, il nous faut élaborer une stratégie claire

relative à leur inclusion dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, les missions doivent développer des ressources pour mener leur travail analytique et leurs activités sur le terrain, utilisant des applications d'intelligence artificielle pour analyser les informations liées aux conflits. Elles doivent également employer la cartographie par satellite et les données GPS pour repérer les zones dans lesquelles se trouvent des personnes déplacées et des réfugiés, déterminer les moyens de les atteindre et identifier leurs besoins, en plus de recenser les violations des droits de l'homme, de surveiller les mouvements des parties au conflit, de suivre les groupes armés et de surveiller la contrebande d'armes et l'infiltration de combattants grâce à la cartographie numérique et aux médias sociaux.

Il faut également doter les missions des Nations Unies de technologies modernes afin de renforcer la sécurité et la protection de leur personnel, notamment en leur donnant les moyens de détecter les engins explosifs improvisés. Elles doivent également bénéficier de ressources technologiques pour gérer les crises et lutter contre la désinformation, en particulier en lien avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les dangers du terrorisme. Il faut par ailleurs utiliser des drones pour atteindre les zones de conflit difficiles d'accès ou présentant un risque élevé pour la vie des soldats de la paix.

Plus les mandats des missions de paix des Nations Unies deviennent difficiles, plus il convient d'insister sur la nécessité de ces missions et sur le rôle important qu'elles jouent pour assurer la protection, répondre aux besoins humanitaires de millions de civils, maintenir les cessez-le-feu, appuyer les processus de règlement politique et consolider les éléments de sécurité et de stabilité. Les missions représentent un espoir pour les personnes qu'elles servent et reflètent la volonté collective internationale de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité. Elles ont donc besoin d'appui, d'assistance et de technologies modernes, d'autant plus que de nombreuses parties qui cherchent à miner la paix et la sécurité internationales, telles que les organisations terroristes, utilisent ces technologies et en dépendent fortement dans leurs activités subversives et dans leurs opérations de financement, de propagande et de recrutement.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et à la stratégie de numérisation

des opérations de maintien de la paix. Nous réitérons également notre soutien à tous les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer les méthodes de travail et la protection des missions des Nations Unies, afin d'accroître leurs performances et leur capacité à relever les défis et à faire face efficacement aux risques et aux difficultés. À cet égard, nous soulignons également l'importance que revêtent les contributions et les efforts des États Membres et le rôle du Conseil de sécurité dans ce domaine, conformément à la résolution 2518 (2020).

Pour terminer, nous nous félicitons de l'initiative de lancement de la plateforme *Unite Aware* pour améliorer la sécurité des soldats de la paix à l'aide des technologies modernes et souscrivons à la déclaration du Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui (S/PRST/2021/17). Nous réaffirmons également l'engagement de la Tunisie à poursuivre sa contribution active aux efforts internationaux de paix et de sécurité, un engagement qui figure parmi ses priorités les plus importantes depuis le début de sa participation aux missions de paix internationales, dans les années 1960.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères Jaishankar, qui préside le débat public d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de son exposé.

Les opérations de paix des Nations Unies jouent un rôle majeur dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion des processus politiques, le contrôle de l'application des cessez-le-feu et la protection des groupes vulnérables. Alors que la forme et la nature des conflits et des différends évoluent, elles se heurtent à des risques et à des défis de plus en plus complexes. L'emploi de technologies de toutes sortes permet de renforcer leurs capacités et leur efficacité et contribue à réduire les risques pesant sur la sécurité du personnel de maintien de la paix.

La Chine se félicite de la déclaration du Président S/PRST/2021/17, sur le maintien de la paix et la technologie, qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité, et appuie la pleine utilisation des technologies pour continuer d'améliorer les capacités des opérations de maintien de la paix à exécuter leurs mandats. La Chine souhaite formuler les observations suivantes.

Premièrement, l'utilisation des nouvelles technologies doit se concentrer sur l'amélioration de la sécurité du personnel de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix peuvent utiliser

pleinement les outils technologiques pour améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse d'informations, d'alerte rapide, de réaction aux situations d'urgence, de secours d'urgence et autres, et réduire les risques pour la sécurité des Casques bleus. Les engins explosifs improvisés sont devenus une cause majeure de blessures et de décès parmi le personnel de maintien de la paix. Lorsque le Secrétariat préparera le rapport sur l'examen stratégique indépendant des mesures prises par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies quant aux engins explosifs improvisés, comme demandé dans la déclaration du Président S/PRST/2021/11, qui a été adoptée par le Conseil en mai, il devra étudier de près les moyens d'utiliser la technologie pour prévenir et atténuer cette menace.

Deuxièmement, l'utilisation des nouvelles technologies dans les opérations de maintien de la paix doit respecter la souveraineté et la volonté des pays hôtes. Lorsqu'elles utilisent des technologies de toutes sortes pour effectuer des missions de reconnaissance et de surveillance, les missions de maintien de la paix doivent au préalable mener des consultations avec les pays hôtes afin de s'assurer que les technologies pertinentes sont utilisées dans le plein respect de leur souveraineté, des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, y compris la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et des principes directeurs du maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix doivent utiliser les technologies pertinentes, en fonction des besoins sur le terrain et conformément aux mandats créés par le Conseil, tout en évitant de porter atteinte à la sécurité nationale, publique et de l'information dans les pays hôtes. La Chine a proposé une initiative mondiale sur la sécurité des données l'année dernière, qui pourrait servir de référence en matière de réglementation de l'utilisation de la technologie dans le domaine du maintien de la paix, tout en renforçant la sécurité des données.

Troisièmement, l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre des opérations de maintien de la paix doit s'accompagner de l'appui et des garanties nécessaires pour faciliter une utilisation efficace du nouveau matériel technologique dans ces opérations. La liste du matériel appartenant aux contingents des pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police devrait être très régulièrement mise à jour. Il faudrait par ailleurs tenir pleinement compte du rapport coût-efficacité pour garantir une planification rigoureuse. Tous les États Membres doivent s'acquitter intégralement et en temps voulu de leurs contributions au budget des opérations

de maintien de la paix. Le remboursement du matériel et du personnel des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doit quant à lui s'effectuer rapidement pour permettre que les opérations de maintien de la paix tirent pleinement parti des nouvelles technologies. Pour renforcer la capacité des soldats de la paix à utiliser les nouvelles technologies, le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs et le Secrétariat devraient améliorer la coordination, fournir une formation adaptée aux soldats de la paix et constituer rapidement une liste des enseignements tirés et des pratiques optimales.

La Chine est le premier fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix parmi les membres permanents du Conseil, et elle attache une grande importance à l'utilisation des technologies dans le domaine du maintien de la paix. Nous avons accueilli favorablement le mécanisme de coopération tripartite promu par l'ONU et aidons d'autres pays fournisseurs de contingents à utiliser les nouvelles technologies, de même que des organisations régionales dans le contexte de leurs opérations de maintien de la paix.

Le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement a mis en œuvre des projets qui utilisent les technologies pour améliorer le maintien de la paix, la sécurité des camps et les capacités opérationnelles, notamment des projets visant à construire des camps intelligents et à améliorer le partage de données. La résolution 2518 (2020), adoptée l'année dernière par le Conseil, et la déclaration présidentielle S/PRST/2021/11, adoptée en mai, contiennent des recommandations et des exigences spécifiques concernant l'utilisation des technologies en vue de renforcer la sécurité des soldats de la paix.

La Chine est disposée à collaborer avec les autres membres du Conseil et la communauté internationale pour contribuer à l'amélioration constante des opérations de maintien de la paix ainsi que de la sécurité des soldats de la paix.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. António Guterres de son exposé instructif sur ce sujet important.

Dans le cadre de sa contribution à la paix et à la sécurité internationales, le Kenya participe aux missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier depuis de nombreuses années. Notre expérience dans le domaine du maintien de la paix est similaire à celles d'autres pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police représentés ici. Elle est fondée sur

un attachement indéfectible à l'humanité, à la paix et à la stabilité politique ainsi qu'à la prospérité de tous les peuples du monde.

La tâche principale du Conseil de sécurité consiste à instaurer et maintenir la paix et la sécurité internationales. Les protagonistes les plus visibles sont nos soldats de la paix, les courageux hommes et femmes qui sont déployés dans des contextes politiques et sécuritaires de plus en plus difficiles et complexes, caractérisés par des attaques ciblées fréquentes, notamment au moyen de mines terrestres, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés (EEI). Nous les saluons et nous rendons hommage à la mémoire de ceux qui ont payé le prix ultime dans l'accomplissement de leur devoir. Nous remercions l'Inde d'avoir organisé la cérémonie d'aujourd'hui pour nous rappeler le devoir solennel que nous avons envers nos soldats de la paix.

Le Kenya est déterminé à oeuvrer avec les membres du Conseil de sécurité et les autres parties prenantes pour promouvoir la protection des soldats de la paix. À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général de son initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui met notamment l'accent sur la responsabilité qui nous incombe de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Le monde change, tout comme le contexte du maintien de la paix. Un des facteurs qui apportent les changements les plus révolutionnaires dans le monde est le progrès exponentiel des technologies. Elles sont devenues un outil indispensable dans tous les domaines de la vie, y compris le maintien de la paix. Je suis d'accord avec les orateurs qui ont fait observer qu'elles ne sont pas uniquement une source de problèmes et de menaces, mais qu'elles représentent également une chance. Toutefois, les technologies sont devenues un outil entre les mains des terroristes et des insurgés, qui utilisent de plus en plus les technologies modernes, notamment des drones, et même l'intelligence artificielle de base, pour planifier et commettre leurs attaques. Ces groupes utilisent également des solutions et des plateformes informatiques pour communiquer librement et disséminer des informations qui mettent en péril les soldats de la paix mais aussi les civils.

Le Kenya salue les efforts que déploient les départements de l'ONU pour améliorer l'utilisation des technologies dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Nous sommes particulièrement satisfaits du lancement de la plateforme Unite Aware et

d'autres initiatives en vue d'améliorer l'appréciation des situations par les soldats de la paix. Je remercie donc l'Inde de s'être associée au Département de l'appui opérationnel pour garantir la réussite de ce projet.

Qu'il me soit permis de mettre en avant six éléments qui sont utiles s'agissant de l'utilisation des technologies aux fins de la protection des soldats de la paix.

Premièrement, les technologies doivent être pleinement intégrées aux mandats des missions. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que le personnel approuvé soit doté des compétences et du matériel nécessaires, y compris les moyens technologiques requis et les budgets correspondants. Ces technologies doivent notamment comprendre le matériel de neutralisation des EEI et des explosifs et la capacité d'exploiter le spectre électromagnétique au service des missions de maintien de la paix. En outre, les missions devraient disposer de capacités pour détecter les propos incendiaires et violents sur les médias sociaux qui mettent en danger les civils et les soldats de la paix sur le terrain. Les entreprises de médias sociaux doivent être incitées à répondre aux besoins des missions. De nombreux efforts sont en cours pour pousser ces entreprises à agir plus énergiquement face aux discours de haine et aux propos incendiaires en ligne, et cela devrait valoir également pour les zones où nous déployons des soldats de la paix.

Deuxièmement, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent être encouragés à déployer leur personnel avec le matériel essentiel, et l'ONU doit être prête à les rembourser en conséquence. Les pays qui ont les moyens d'appuyer de telles opérations gratuitement, par l'intermédiaire du Secrétariat, sont encouragés à le faire.

Troisièmement, des forces venues d'horizons divers sont rassemblées au sein des opérations de maintien de la paix, ce qui peut poser des problèmes d'interopérabilité et de double emploi non négligeables entre les unités. Il est donc important de définir des normes que toutes les missions devraient appliquer strictement. Il convient aussi d'étudier les possibilités de mise en commun des solutions et du matériel technologiques entre les missions. Cette mutualisation aurait l'avantage d'être économique et permettrait de créer une infrastructure opérationnelle commune que les opérations futures pourraient continuer de développer sans difficulté.

Quatrièmement, nous devons gagner et garder la confiance des pays hôtes en veillant à ce que les informations collectées grâce aux technologies modernes ne soient utilisées que pour protéger les mandats de l'ONU, son personnel et ses installations, ainsi que les civils. Le Conseil doit mettre l'accent sur l'utilisation responsable des technologies en évitant les déploiements inutiles et en garantissant le strict respect des principes d'impartialité et de neutralité.

Cinquièmement, l'accent mis sur les technologies ne doit pas nous faire oublier que les causes profondes des conflits restent les mêmes. Les soldats de la paix doivent donc avoir une bonne connaissance des causes physiques, morales et conceptuelles des conflits dans les environnements dans lesquels ils opèrent. Les technologies agissent comme un outil qui les aide à s'acquitter de leur mandat.

Enfin, et c'est un appel évident qu'il me semble important de réitérer, les armes et leurs munitions restent les technologies les plus dévastatrices. Nous devons aider les missions à épauler les pays dans leurs efforts de désarmement afin d'empêcher que des armes et des munitions ne tombent entre les mains d'acteurs illicites qui mènent des opérations hostiles lorsque nous déployons des soldats de la paix.

Je termine en réaffirmant l'attachement du Kenya à la promotion de la paix et de la sécurité internationales grâce à des soldats de la paix bien entraînés et équipés au service d'une stabilité et d'une prospérité durables.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de ses observations sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Sans soldats de la paix, il n'y a pas de maintien de la paix. Ils sont notre atout le plus précieux pour protéger les civils, promouvoir l'état de droit et, en fin de compte, ouvrir la voie d'une paix durable.

Malheureusement, toutefois, les soldats de la paix continuent de payer le prix ultime tandis qu'ils s'acquittent d'un travail vital et mettent en œuvre les mandats que nous avons définis. Depuis le début de l'année, 83 Casques bleus ont perdu la vie au service de l'ONU. Il n'est que justice, dans ce contexte, que nous leur rendions hommage ce matin. Nous devons collectivement nous employer à veiller à la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, aussi bien pour leur

protection que pour qu'ils soient mieux à même de remplir leur mandat.

La technologie et l'innovation, adossées à une formation minutieuse, sont susceptibles d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies tout entier. C'est pourquoi le Royaume-Uni est fier de s'associer à l'Inde pour appuyer des initiatives telles que Unite Aware, plateforme technologique qui permet aux Casques bleus d'avoir une meilleure perception de la situation et de mieux analyser les informations dont ils disposent, autant d'éléments cruciaux pour assurer leur sécurité. Les technologies de ce type, ainsi que les évolutions en matière de renseignement sur le maintien de la paix, contribuent à protéger nos soldats de la paix et appuient leur capacité à protéger les civils. Elles contribuent à l'efficacité globale de chaque mission et offrent des avantages opérationnels concrets.

Nous l'avons constaté sur le terrain, à l'occasion de notre récent déploiement au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les contingents britanniques ont recueilli des renseignements propres à appuyer la planification des missions et améliorer leurs performances. Récemment, le personnel du Royaume-Uni a mené une opération de bouclage et de ratissage pour saisir des armes et des équipements dissimulés par des terroristes menaçant les communautés locales ; c'était la première fois que la MINUSMA y parvenait depuis un certain temps.

Mais la technologie n'est, bien sûr, qu'une partie du défi que représente l'atténuation des risques pesant sur les soldats de la paix. Nous devons également veiller à ce que tous les Casques bleus reçoivent une formation aux compétences militaires de base et aux compétences spécifiques à leurs tâches. Entretenir et améliorer les connaissances et les compétences des soldats de la paix aura une incidence inestimable sur la réduction des pertes.

Une formation complète et spécifique à chaque mission est indispensable pour comprendre et combattre les menaces. Les soldats de la paix dotés des compétences et de la formation adéquates et de l'équipement idoine sont plus à même de se défendre efficacement contre les attaques. En outre, grâce à ses partenariats avec d'autres pays qui fournissent du personnel, le Royaume-Uni assure des formations dans toute une série de domaines cruciaux, notamment la lutte contre les engins explosifs improvisés, le renseignement pour le maintien de la paix et la gestion de l'ordre public.

Je voudrais maintenant souligner les avantages que recèle la technologie pour l'environnement, notamment dans le cadre des opérations des Nations Unies. Les changements climatiques constituent toujours le principal enjeu collectif de notre génération. Pour protéger les générations futures, nous devons examiner toutes les possibilités de réduire les émissions. En 2020, les opérations de paix des Nations Unies représentaient 42 % de l'empreinte carbone du système des Nations Unies. Comme nous l'avons déjà entendu aujourd'hui, nous devons faire mieux si nous voulons atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action pour le climat du Secrétaire général, et cela commence par des mesures au niveau de l'ONU.

Par exemple, l'écrasante majorité des besoins énergétiques de la MINUSMA sont couverts par le diesel. La mission prévoyait d'utiliser 55,8 millions de litres de carburant au cours du dernier exercice, soit une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente. Il est donc temps d'envisager d'utiliser des sources d'énergie renouvelable alternatives, comme le solaire. Le fait que le Mali et de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, où sont déployées d'amples missions des Nations Unies, se ressentent déjà des effets des changements climatiques devrait nous inciter plus encore à agir d'urgence.

Nous avons la possibilité, en utilisant efficacement la technologie, d'améliorer tout à la fois le maintien de la paix, la sûreté et la sécurité des Casques bleus, et la santé de notre planète. Nous devrions saisir cette occasion ensemble.

M. Aougi (Niger) : Ces dernières années, les opérations de paix se déroulent sur des terrains difficiles et périlleux, dans un contexte marqué par des attaques terroristes meurtrières fréquentes contre les Casques bleus, les populations civiles et les forces armées des pays hôtes. Dans ce contexte particulier, l'utilisation de la technologie dans le maintien de la paix apparaît sans nul doute indispensable, en tant que multiplicateur de performance, surtout avec les contraintes liées à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19). C'est pourquoi je voudrais remercier l'Inde pour avoir inscrit cette importante thématique à l'agenda du Conseil. Je remercie aussi le Secrétaire général pour sa présentation.

L'importance de la transformation numérique des opérations de paix n'est plus à démontrer, comme le révèle le nombre de plus en plus élevé de morts et de blessés au sein des missions. Cette situation peu reluisante appelle chaque jour davantage à une adaptation permanente

des équipements des Casques bleus, puisque les forces hostiles utilisent des équipements sophistiqués pour réaliser leurs desseins. Face à l'expansion des forces hostiles qui cherchent à se doter régulièrement de nouvelles technologies pour renforcer leur capacité de nuisance, « nous ne devons plus attendre, dans la mesure où l'on ne peut pas gagner la bataille d'aujourd'hui avec les mêmes moyens que l'on utilisait hier », comme l'a si justement rappelé S. E. M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée, le 17 juin 2021, à la réunion sur la stratégie de l'ONU sur la transformation numérique des opérations de maintien de paix.

Devant les réalités du terrain qui interpellent le Secrétariat, le Conseil de sécurité, les pays contributeurs de troupes et de ressources financières ainsi que tous les partenaires du maintien de la paix, le Niger encourage vivement l'utilisation des technologies dans ces opérations. Elle facilite leur conduite, qui concourt à l'exécution des mandats dans la complexité des théâtres et des événements qui s'y déroulent. En un mot, elle permet l'amélioration des performances des missions, facilite la réalisation rapide et efficace des actions de stabilisation, ainsi que la sûreté et la sécurité des Casques bleus, et la protection des civils, sans lesquelles l'accomplissement effectif des mandats serait inachevé.

La transformation numérique des opérations de maintien de la paix pourrait faciliter une meilleure connaissance de leur environnement et de la situation sur le terrain, notamment grâce à l'obtention rapide d'informations, à l'aide d'équipements sophistiqués. L'utilisation des innovations technologiques offre la possibilité d'améliorer significativement la portée, la couverture et l'exactitude des observations sur le terrain et d'aider à combler le fossé qui existe entre les mandats et les capacités. Elle permettra de réduire les crimes sur les théâtres et d'accroître la protection des civils et la sécurité et la sûreté des Casques bleus. Ainsi donc, l'utilisation des nouvelles technologies pourra suppléer le manque de ressources adéquates dont souffrent souvent les missions pour être plus actives dans l'accomplissement efficace de leurs mandats. Cependant, la recherche de la performance ne doit pas occulter la conformité de l'utilisation des nouvelles technologies au respect du droit international et de la vie privée des populations locales. Les règles de leur utilisation doivent être clairement énoncées et définies pour éviter les travers.

Pour conclure, si l'on veut réaliser l'ambition de la transformation numérique des opérations de maintien

de paix, il nous faudra nécessairement développer une meilleure coopération autour de cette problématique, afin de faciliter l'accès aux équipements de pointe à tous les pays contributeurs de troupes pour éviter la lenteur, aussi bien dans les déploiements que dans l'exécution des missions. Cette perspective ne saurait aussi être atteinte sans un accompagnement des pays contributeurs de troupes dans le renforcement de leurs capacités à l'utilisation des nouvelles technologies, pour répondre aux situations d'urgence.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat extrêmement important et je remercie le Secrétaire général pour son intervention.

Je reviendrai, pour ma part, sur trois points. Tout d'abord, le potentiel des technologies doit être davantage exploité pour un maintien de la paix plus efficace. Les missions font face à des environnements de plus en plus complexes et volatils et la France condamne d'ailleurs les attaques de groupes armés qui ont, ces derniers jours, fait de nombreuses victimes civiles, que ce soit au Mali, en République centrafricaine ou en République démocratique du Congo. Les méthodes des assaillants évoluent avec l'emploi croissant d'engins explosifs improvisés et de mines. Les forces armées locales, les Casques bleus ne cessent d'être pris pour cibles. La France rend hommage à tous ceux tombés pour la paix.

C'est pourquoi le maintien de la paix doit adapter ses modes d'action. Pour les missions, le potentiel offert par les technologies est triple : renforcer la protection des civils, d'une part ; soutenir la performance des missions ; et contribuer à la protection des protecteurs, les Casques bleus. En affinant les analyses et les mécanismes d'alerte précoce, les technologies rendent les missions plus réactives. En permettant des économies d'échelle, de rationaliser les moyens, elles renforcent leur efficacité. En modernisant la défense des camps ou en les dotant d'énergies durables qui réduisent la fréquence des convois logistiques, elles sécurisent l'action des Casques bleus.

Deuxièmement, l'outil technologique doit être adapté aux besoins du terrain et aux besoins des Casques bleus. La technologie n'est bien entendu qu'un moyen au service du maintien de la paix. Une réflexion est nécessaire sur le niveau approprié de technologies à mettre en œuvre, pour qu'elles répondent à des besoins opérationnels bien précis. La plateforme Unite Aware est à cet égard un excellent exemple, en permettant

aux Casques bleus de rester informés en temps réel de l'évolution de la situation sur le terrain.

L'exploitation des technologies suppose aussi l'amélioration des équipements et des capacités. Je pense au potentiel des drones, des systèmes intelligents de détection des roquettes, des outils de protection contre les cyberattaques, et cela suppose bien sûr des moyens humains et des moyens financiers.

La maîtrise des nouvelles technologies nécessite une formation préalable, adaptée des Casques bleus, qui incombe au premier chef aux pays contributeurs de troupes. L'information recueillie par la technologie ne sera utile que si nous sommes en mesure de la traiter. Les méthodes, les bonnes pratiques doivent également être partagées entre les contingents et entre les opérations. Au Mali, à titre d'exemple, les leçons apprises sur la détection, sur la lutte contre les engins explosifs improvisés gagneraient à être diffusées au bénéfice d'autres missions.

Enfin, et c'est mon dernier point, la technologie doit être employée dans un cadre responsable au service de solutions politiques. Elle doit être utilisée au service de la mise en œuvre des mandats, en pleine conformité avec les principes du maintien de la paix, avec le droit international humanitaire et avec la protection des droits de l'homme.

Nous devons aussi promouvoir l'insertion numérique de tous, notamment des femmes et des jeunes. Le potentiel du numérique doit être exploité pour créer davantage de réseaux d'alerte précoce et de réaction rapide, comme c'est le cas au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Si elle n'est pas tournée vers les populations, la technologie ne saurait servir une paix durable.

Enfin, les nouvelles technologies peuvent être davantage utilisées dans une optique de protection de l'environnement. Je pense en particulier au déploiement de matériels efficaces en termes énergétiques ou encore aux limitations d'émissions permises par la numérisation. C'est en ce sens que nous devons avancer.

Beaucoup reste à faire. La Stratégie de transformation numérique pour le maintien de la paix qui vient d'être finalisée doit maximiser le potentiel de ces technologies, et ce, en complément des opérations déjà menées par les Casques bleus, qui doivent se poursuivre. Elle s'inscrit aussi dans le cadre des priorités de l'initiative Action pour le maintien de la

paix Plus du Secrétaire général que la France soutient pleinement. Le potentiel des technologies sera aussi au programme de la Conférence ministérielle de Séoul sur le maintien de la paix au mois de décembre prochain. Nous y poursuivrons la réflexion engagée aujourd'hui et nos engagements au service de la paix.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence indienne d'avoir organisé le présent débat public et vous sais gré, Monsieur le Ministre, de présider notre discussion aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé éclairant et détaillé.

Au fil des ans, les opérations de paix sont devenues l'un des outils les plus importants de l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité. Elles ont évolué pour faire face à des situations complexes et assumer des mandats difficiles, facilitant la cessation des conflits armés, la mise en œuvre de cessez-le-feu et d'accords politiques, la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire.

Les Casques bleus sont, toutefois, confrontés à des défis de plus en plus nombreux. Le maintien de la paix doit donc être doté des outils adéquats pour permettre à nos hommes et femmes sur le terrain de s'acquitter efficacement de leur mandat et pour les protéger des différentes menaces. Les contributions que la technologie peut apporter au maintien de la paix sont de plus en plus évidentes. Nous considérons qu'elle peut être un moyen important d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix ainsi que l'efficacité de l'exécution des mandats. Dans le même temps, son déploiement doit être fonction des besoins pratiques d'une mission et répondre à une tâche concrète. D'autres possibilités pourraient être envisagées grâce à la recherche, à la formation et à l'emploi de la technologie sur le terrain et au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il faut également en assurer la continuité, avant, pendant et après le déploiement, afin d'en garantir la durabilité et la progressivité.

Les soldats de la paix doivent être préparés et équipés de manière adéquate et bénéficier de la meilleure protection possible. Il faut notamment leur fournir le matériel nécessaire, leur permettre de s'approprier et d'utiliser la technologie, et leur donner des possibilités de participation sur un pied d'égalité.

À cet égard, nous saluons les efforts consentis par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et par le Secrétariat pour encourager l'utilisation

de la technologie. Nous prenons également note de l'adoption récente de la stratégie pour la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le but d'exploiter le potentiel de la technologie numérique et d'améliorer l'exécution des mandats de maintien de la paix.

Nous reconnaissons toutefois les risques qui peuvent souvent être associés à l'utilisation de la technologie, tels que la désinformation, la gestion et l'emploi irresponsables des données, etc. Néanmoins, nous ne devons pas hésiter à étudier les importantes possibilités qu'offre la technologie. Nous devons, au contraire, l'utiliser et la gérer avec soin pour en garantir l'applicabilité, l'efficacité et la confidentialité. Le choix de la technologie doit également s'aligner sur le renforcement des capacités en matière technologique et de formation de chaque pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, ainsi que sur le contexte spécifique de chaque mission de maintien de la paix.

Le Viet Nam réaffirme son appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et l'exécution des mandats. Dans cette optique, nous encourageons les États Membres à poursuivre le dialogue et la coopération, notamment en travaillant avec le Secrétariat, le Conseil de sécurité et d'autres instances pertinentes de l'ONU, afin de trouver des mesures efficaces pour utiliser les technologies existantes et nouvelles dans les opérations de paix, tout en respectant les principes du maintien de la paix, du droit international et de la souveraineté des États. Nous attendons avec intérêt de poursuivre ce dialogue avec tous les partenaires.

M. Kvalheim (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Inde et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat et d'avoir présenté la déclaration du Président sur la manière dont nous pouvons avancer sur cette question importante (S/PRST/2021/17). Alors que les progrès technologiques se poursuivent à un rythme effréné, il est tout à fait opportun que le Conseil de sécurité se réunisse pour discuter du rôle de la technologie dans le maintien de la paix des Nations Unies.

Nous devons veiller à ce que les opérations de paix soient configurées de la meilleure façon possible, y compris en ce qui concerne l'utilisation des technologies pertinentes. La Norvège souscrit pleinement à l'accent mis sur la technologie en tant que question transversale dans les préparatifs de la Conférence ministérielle sur

le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul. Nous sommes convaincus qu'une telle orientation permettra d'assurer de nouveaux progrès dans la phase actuelle de mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

La Norvège se félicite de la stratégie pour la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Comme le Secrétaire général l'a lui-même souligné, il s'agit d'une contribution importante à la concrétisation de sa vision stratégique dans laquelle la transformation numérique est définie comme un impératif pour les cinq prochaines années. La Norvège est tout à fait d'accord avec l'accent mis sur l'utilisation de la technologie pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et pour renforcer la capacité de protection des civils, une priorité clef pour nous.

C'est pourquoi nous prévoyons de financer un projet entrepris par le Département des opérations de paix qui fait appel aux données et à la technologie pour améliorer les performances en matière de protection des civils dans le cadre des opérations des Nations Unies. Celui-ci englobe la base de données Situational Awareness Geospace Enterprise et la plateforme Unite Aware.

La Norvège est fermement convaincue de la nécessité d'utiliser activement la technologie pour améliorer les processus politiques. Un processus politique est propice à la création d'un environnement protecteur, dans l'intérêt des soldats de la paix comme des civils. Fait tout aussi important, un processus politique inclusif est essentiel en vue de jeter les bases d'une paix durable. Les technologies numériques peuvent jouer un rôle clef à cet égard en facilitant une vision analytique, tenant compte des questions de genre et prospective du contexte des conflits.

On ne peut toutefois pas s'attendre à ce que l'utilisation active des technologies numériques et autres améliore tout. La Norvège accueille donc avec satisfaction les principes directeurs de la stratégie de transformation numérique, qui comprennent notamment une approche consistant à « ne pas nuire », l'inclusion et la transparence, ainsi que la viabilité et l'adaptabilité. Ces principes sont tout aussi pertinents en ce qui concerne l'utilisation d'autres technologies. À cet égard, il est crucial que la dignité numérique des personnes touchées soit préservée en protégeant leurs données personnelles.

Pour avancer, nous devons veiller à ce que le débat sur l'utilisation de la technologie imprègne tous les aspects du processus de planification des activités de maintien de la paix. Qui plus est, l'utilisation des diverses technologies doit constamment être évaluée et adaptée au fur et à mesure que les missions progressent et que des enseignements sont retenus. Nous devons également établir des partenariats et une coopération, non seulement au sein de l'ONU et entre les États Membres, mais également avec les acteurs qui développent de nouvelles technologies, notamment les groupes de réflexion, le secteur privé, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales.

Les questions qui suivent font partie de celles que nous devons poser. Quelles technologies ont les meilleures chances d'améliorer la mise en œuvre des mandats de maintien de la paix ? Quels sont les principaux obstacles relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies par les opérations de paix des Nations Unies ? Quels risques comporte leur utilisation ? Comment pouvons-nous renforcer la protection, éviter ces risques et faire en sorte que l'utilisation de ces technologies soit conforme au droit international, notamment les obligations que confèrent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire ?

En conclusion, les opérations de maintien de la paix sont un des outils les plus efficaces dont dispose la communauté mondiale pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous devons faire en sorte qu'elles soient aussi efficaces que possible et veiller à ce qu'elles puissent s'acquitter de leurs mandats.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de la tenue du présent débat, et nous remercions le Secrétaire général de ses observations.

Les soldats de la paix sont déployés dans les environnements les plus hostiles, où d'immenses menaces pèsent sur leur propre sécurité, ainsi que sur celle des communautés qu'ils sont chargés de protéger. Dans ce contexte, nous devons redoubler d'efforts pour assurer leur sécurité alors que nous leur rendons hommage pour leurs engagements et leurs sacrifices désintéressés. À cette fin, nous saluons l'adoption aujourd'hui de la déclaration présidentielle (S/PRST/2021/17), sur le maintien de la paix et la technologie, et nous félicitons la République de l'Inde de son rôle de chef de file sur cette importante question.

Un grand nombre de problèmes d'ordre sanitaire, socioéconomique, politique, sécuritaire et environnemental menacent la stabilité dans les pays touchés par des conflits. Ces problèmes interconnectés – parmi lesquels la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise climatique et les menaces asymétriques que posent les terroristes, les groupes armés et les bandes criminelles organisées – compromettent l'efficacité des opérations de paix et menacent la vie de leur personnel civil et en uniforme.

Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne dans les termes les plus fermes les hostilités récentes qui ont ciblé des soldats de la paix dans le nord du Mali et les agressions contre le complexe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Ces incidents rappellent avec force que toutes les attaques contre le personnel et les infrastructures de l'ONU, quel que soit le lieu et quels qu'en soient les auteurs, doivent faire rapidement l'objet d'enquêtes et que les responsables soient tenus d'en répondre. L'impunité des auteurs d'attaques contre les soldats de la paix ne doit être tolérée en aucunes circonstances.

Il est généralement admis que les technologies innovantes jouent un rôle de multiplicateur de force dans le contexte des missions en améliorant la surveillance grâce à la collecte de l'information et du renseignement dans le cadre du maintien de la paix ; en améliorant l'appréciation de la situation et en renforçant la protection des forces ; en renforçant la communication stratégique, notamment les capacités de surveillance et de lutte contre la désinformation, la mésinformation et les discours de haine ; et en appuyant la prise de décisions et l'exécution des mandats aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique.

Nous devons nous employer à faire en sorte que ces compétences soient mises à la disposition de toutes les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il est crucial que toutes les parties prenantes, notamment les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, les États Membres et le Secrétariat, collaborent étroitement pour doter chaque mission de ressources adéquates et de mandats clairs, ciblés et réalisables afin que les soldats de la paix puissent s'acquitter de leurs fonctions dans la sécurité et avec efficacité. Le renforcement de la coopération triangulaire est essentiel à l'application des résolutions 2436 (2018) et 2518 (2020), ainsi que d'autres documents qui portent sur la performance des opérations de maintien de la paix

et visent à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Il est impératif que les technologies modernes qui contribuent à la détection, à la gestion et à l'élimination des engins explosifs soient mises à la disposition de toutes les missions, lorsque cela est possible, et transférées aux pays hôtes qui sont confrontés aux dangers résiduels d'engins explosifs improvisés (EEI) et autres restes explosifs de guerre. Les EEI ont fait de trop nombreuses victimes parmi le personnel civil et en uniforme. Il est également crucial que les soldats de la paix reçoivent des vaccins sûrs et efficaces pour être protégés et pour protéger les communautés au sein desquelles ils sont déployés.

Pour terminer, ma délégation salue tous les efforts visant à moderniser les activités de maintien de la paix au moyen de mesures telles que l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et la stratégie de transformation numérique des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Nous saluons également tous les efforts visant à accroître l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable par les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ces technologies améliorent le respect des normes climatiques et l'efficacité des missions et renforcent la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU.

Saint-Vincent-et-les Grenadines préconise de continuer d'intégrer les technologies modernes aux activités de maintien de la paix, et souligne que ces technologies doivent systématiquement être fiables, adaptées au genre et écologiques, tout en répondant aux besoins pratiques des soldats de la paix sur le terrain. Elles doivent également, en toutes circonstances, répondre aux priorités et aux besoins nationaux des pays hôtes dans lesquels ils sont déployés.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons votre participation, Monsieur le Président, aux événements de ce jour. Nous apprécions vivement la contribution de votre pays aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. L'Inde n'est pas simplement un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix, elle participe aussi activement aux débats de l'ONU visant à améliorer la performance des soldats de la paix et leurs conditions de travail. Il n'est donc pas surprenant que ces questions occupent une place centrale durant la présidence indienne du Conseil.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'aborder des questions aussi importantes que la nécessité de garantir la sûreté et la sécurité des Casques bleus et l'utilisation des nouvelles technologies dans le contexte du maintien de la paix. Nous avons appuyé l'élaboration des deux documents respectifs et nous attachons de l'importance au travail accompli par votre délégation. Nous disposons en conséquence de documents réellement équilibrés qui prennent en compte les intérêts de tous les membres du Conseil. C'est pour cette raison que la Russie s'est portée coauteur de la résolution 2589 (2021), sur la responsabilisation des crimes contre les soldats de la paix.

Les Casques bleus s'acquittent de leur noble tâche dans des circonstances extrêmement complexes et dangereuses, risquant leur vie au quotidien, et leur contribution à la paix est inestimable. C'est pourquoi les crimes commis contre les soldats de la paix, les enquêtes sur ces crimes et les mesures visant à garantir que leurs auteurs rendent des comptes exigent une attention particulière de notre part. Nous devons créer des mécanismes qui nous permettent de garantir une administration rapide et objective de la justice dans tous ces cas.

À cet égard, la coopération du pays hôte, des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ainsi que du Secrétariat, qui doivent travailler de façon harmonieuse et de bonne foi en garantissant la transparence nécessaire, est particulièrement importante. Nous estimons que la résolution adoptée aujourd'hui comble certaines lacunes dans ce domaine.

Quant à la nécessité de doter les Casques bleus d'équipements modernes, elle ne fait aucun doute. Nous vivons dans un monde technologique qui évolue rapidement et il va sans dire que les nouvelles technologies sont pour le maintien de la paix une problématique cruciale dont de nombreux aspects doivent faire l'objet d'une discussion des États Membres, en vue d'élaborer des approches communes. Le Secrétariat devrait, pour sa part, suivre de près ces discussions et intégrer leurs conclusions dans ses travaux. Pour l'heure, les États Membres conviennent que l'utilisation des nouvelles technologies par les Casques bleus et autres agents de l'ONU doit viser à assurer la sécurité des civils et des soldats de la paix eux-mêmes.

L'avenir réside dans le progrès technologique, mais qui dit possibilités dit aussi risques. L'introduction et l'utilisation des technologies de l'information et des technologies numériques par les soldats de la paix ne

doivent pas compromettre la souveraineté de l'État hôte ou de ses voisins, ni violer la vie privée de ses citoyens. La question est particulièrement sensible en ce qui concerne l'ONU, organisation qui jouit d'une réputation inégalée en matière de justice et d'impartialité, et dont la tâche principale consiste à apporter une aide désintéressée aux populations qui en ont le plus besoin.

Nous remercions le Secrétaire général des éclairages apportés dans son exposé. À mesure que le système des Nations Unies s'adapte aux nouveaux défis et que les mécanismes et instruments de prévention et de règlement des crises se diversifient, le maintien de la paix des Nations Unies est indéniablement voué à rester l'un des outils les plus efficaces pour régler les conflits et aider à l'édification de l'État dans le sillage immédiat d'une crise.

Dans le même temps, il n'est pas rare qu'une présence de maintien de la paix soit déployée pendant des décennies, sans que cela garantisse pour autant des progrès notables s'agissant de régler ou d'éliminer les causes profondes du conflit. Il faut donc se demander si les mandats sont efficaces et s'il est pertinent de les étendre encore, aux dépens de la responsabilité qu'assume l'État concerné au regard de ses processus politiques nationaux. La qualité des échanges avec les autorités du pays hôte joue un rôle tout aussi important à cet égard.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que l'efficacité des efforts de maintien de la paix ne dépend pas toujours de l'équipement technologique, de la représentation des sexes ou du nombre de conseillers déployés sur toutes sortes de questions non essentielles pour les activités de maintien de la paix. N'oublions pas que le plus important, l'alpha et l'oméga de l'efficacité de l'ONU et de ses opérations de maintien de la paix, est de dépasser les antagonismes politiques.

L'histoire des conflits dans différentes régions du monde prouve que des efforts politiques et de médiation soignés, rigoureux et respectueux de la souveraineté des États permettent d'éliminer les causes profondes des conflits, plutôt que se borner à en traiter les symptômes. Appuyer un règlement politique doit être la première priorité des activités de consolidation de la paix. À défaut, les crises risquent de resurgir après un répit temporaire.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président, et je salue

également la présence du Secrétaire général et de la Ministre estonienne des affaires étrangères. Le Mexique se félicite de la convocation du présent débat et de l'exposé du Secrétaire général.

La complexité des conflits armés actuels et leur caractère multidimensionnel appellent des solutions véritablement globales. C'est pourquoi la disponibilité des technologies et leur utilisation efficace sont impératives dans le contexte du maintien de la paix au XXI^e siècle. L'évolution rapide de la technologie offre la possibilité de relever les défis opérationnels et tactiques, et notamment d'améliorer l'efficacité des déploiements, d'appuyer l'exécution des mandats ou de renforcer la sécurité des personnels sur le terrain et des communautés d'accueil. Elle peut également être une composante cruciale des dispositifs d'alerte rapide qui nous permettent de prévenir les crises humanitaires graves, les atrocités criminelles et autres violations des droits humains.

Les États Membres doivent appuyer les efforts de l'ONU pour renforcer les capacités technologiques permettant de répondre aux besoins sur le terrain. Nous exhortons le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel à intensifier leurs échanges avec les États Membres afin d'identifier les défis et les possibilités. Nous prenons également note de la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est conforme au Plan d'action de coopération numérique (A/74/821) du Secrétaire général et dans laquelle nous apprécions les efforts de coordination entre les différentes entités du système. À cet égard, il convient de noter qu'hier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/316, sur l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, présentée par le Mexique, qui souligne que l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la technologie, de la science et de l'innovation.

Les enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous montrent que le partage d'informations à distance peut également bénéficier de la mobilisation d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des acteurs humanitaires sur le terrain et des représentants de la société civile. Ces aspects doivent être pris en considération lorsque les mandats des opérations de paix sont adaptés, en tenant compte des recommandations du

Comité spécial des opérations de maintien de la paix et des pays fournisseurs de contingents et de personnel.

Le Mexique considère que la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul en décembre, sera l'occasion d'approfondir les questions transversales relatives aux technologies et au développement des capacités médicales. Mon pays réitère également son appui aux engagements énoncés dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, concernant l'utilisation de la technologie pour améliorer la détection rapide des menaces, et nous relayons l'appel à faire en sorte que les opérations de paix puissent s'appuyer sur les nouvelles technologies pour fournir une assistance médicale en temps utile, aussi bien pour les interventions de routine que pour les urgences. Nous notons également que l'utilisation des médias sociaux, dans le cadre d'une opération concertée d'information stratégique, est susceptible de resserrer le lien entre les missions et les communautés dans lesquelles elles opèrent.

Mon pays reconnaît qu'une formation et un perfectionnement constants sont essentiels à la sécurité des soldats de la paix, et le centre de formation conjoint aux opérations de paix du Mexique dispense une formation dont le processus pédagogique applique des éléments technologiques, tels que des laboratoires et des simulateurs, qui lui permettent de reproduire les conditions complexes auxquelles est confronté le personnel déployé. De même, le Mexique est favorable aux innovations technologiques entraînant une réduction de l'empreinte écologique des opérations de paix.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il est impératif que les missions de paix passent périodiquement en revue leurs pratiques de gestion et d'analyse en s'appuyant sur le recours aux technologies, afin de s'acquitter de leur mandat et de s'adapter aux mutations de leur environnement. Nous insistons par ailleurs pour que les entités du système des Nations Unies poursuivent le dialogue et la coopération nécessaires pour contribuer à la transformation numérique du maintien de la paix, en vue de renforcer le multilatéralisme. Enfin, je saisis cette occasion pour remercier la délégation indienne d'avoir dirigé les négociations qui ont permis l'adoption de la résolution 2589 (2021) et de la déclaration présidentielle S/PRST/2021/17, sur la question qui nous réunit ce matin.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) :

C'est un plaisir que de vous voir présider la présente séance, Monsieur le Ministre. Je tiens à remercier très sincèrement l'Inde d'avoir organisé cette importante

discussion, et je me félicite de l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2021/17 sur cette question.

L'Irlande partage avec l'Inde un attachement profond et de longue date au maintien de la paix. En effet, les contingents irlandais et indiens travaillent aujourd'hui fièrement côte à côte dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et dans la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, au noble service de l'humanité.

Pour tous les pays impliqués dans le maintien de la paix, la sûreté et la sécurité de nos Casques bleus sont primordiales. Lorsque des vies sont perdues, il ne saurait y avoir d'impunité pour les responsables. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons vivement de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2589 (2021), sur la lutte contre l'impunité pour les crimes commis contre les forces de maintien de la paix, dont nous avons été heureux de nous porter coauteur.

Comme d'autres l'ont dit aujourd'hui, les risques auxquels nos soldats de la paix sont confrontés sont de nature très diverse et ne cessent d'évoluer : cela va des engins explosifs improvisés aux attaques complexes en passant par la technologie des drones. Si nous voulons répondre efficacement à ces menaces, il nous faut prendre en compte la sûreté et la sécurité des soldats de la paix tout au long du cycle de la mission, depuis sa création jusqu'à sa transition. En effet, nous savons maintenant que la période de reconfiguration et de transition des missions de maintien de la paix accroît le risque de menaces pour les Casques bleus comme pour les civils. S'assurer que les transitions sont correctement gérées, coordonnées et organisées permet de réduire considérablement ces risques. Il s'agit là d'une priorité pour l'Irlande au Conseil de sécurité, et nous nous réjouissons d'ores et déjà à la perspective de la séance que nous organiserons au niveau ministériel sur ce sujet durant notre présidence en septembre.

Nous avons appris tragiquement que les technologies peuvent être utilisées pour déstabiliser ou exacerber un conflit. Toutefois, nous savons également que les technologies peuvent être d'une grande utilité pour équiper et outiller les soldats des opérations de maintien de la paix et les aider à s'acquitter de leurs mandats. La façon dont nous exploitons et gérons les nouvelles technologies est cruciale.

Comme cela a été souligné, il est essentiel de renforcer l'appréciation de la situation et les dispositifs d'alerte rapide dans les missions, ce qui peut améliorer

la prise de décision pour assurer la protection du personnel des Nations Unies et celle des civils. La technologie peut également jouer un rôle important en tant que multiplicateur de force. Elle peut permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de mieux appréhender la situation et de mieux analyser les données, renforçant ainsi la sûreté et la sécurité des missions, tout en augmentant leur efficacité. Cela est également vrai en ce qui concerne la protection des civils. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est un bon exemple de la manière dont les technologies innovantes peuvent être utilisées efficacement. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction la stratégie pour la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui appuie l'utilisation de la technologie dans tous les thèmes relevant de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment la performance, la sûreté et la sécurité, la politique, la protection et la consolidation de la paix.

Afin d'optimiser les possibilités offertes par la technologie, les missions de maintien de la paix doivent être dotées de ressources adéquates. La formation doit également être conçue pour en utiliser au mieux les capacités. Certes, il peut y avoir des disparités dans les niveaux d'équipement et de formation des soldats de la paix, mais il est impératif que, au minimum, tous les pays fournisseurs de contingents aient accès sur un pied d'égalité à des technologies d'autoprotection permettant d'assurer leur sûreté et leur sécurité. C'est là essentiel. Pour ce faire, il faut améliorer l'appréciation de la situation et l'alerte précoce, notamment grâce à l'intelligence artificielle.

Nous reconnaissons l'importance particulière des drones non armés, tout en soulignant que leur utilisation doit toujours être conforme au droit international et respecter les principes et valeurs fondamentaux de l'ONU.

De toute évidence, nos Casques bleus ne devraient pas être à la traîne pour ce qui est des nouvelles technologies. Les groupes armés sont de plus en plus innovants dans leur utilisation des nouvelles technologies. Nous devons donc partager

nos connaissances utiles en la matière et être tout aussi innovants dans la façon dont nous atténuons la menace. Il s'agit notamment d'examiner comment les groupes armés exploitent l'accessibilité de l'information et de la technologie. Des contrôles efficaces des exportations sont à cet égard essentiels.

Reconnaître l'importance croissante des technologies et leurs risques pour la paix et la sécurité internationales signifie que nous devons garder une longueur d'avance grâce à des innovations dans la diplomatie multilatérale et le développement numérique pour réaliser les objectifs de développement durable. Pour ce faire, nous devons renforcer la coopération et le dialogue avec les organisations régionales, le secteur privé et la société civile afin de développer et d'utiliser les technologies de manière responsable.

Nous devons nous assurer, littéralement, que personne n'est laissé pour compte au fur et à mesure que la technologie progresse. Nous avons besoin, en particulier, de technologies porteuses de transformation sur les questions de genre, non pas de technologies qui n'en tiennent pas compte. L'utilisation correcte de la technologie pour appuyer les soldats de la paix peut être un facteur favorable à l'amélioration de la proportion de femmes soldats de la paix, un objectif que nous partageons tous, je le sais, autour de cette table.

En tant que pays qui contribue depuis longtemps aux missions de maintien de la paix, l'Irlande s'est engagée à continuer de partager son expérience et d'aider à renforcer les capacités d'autres pays pour développer et utiliser des technologies essentielles à la sûreté et à la sécurité de nos soldats de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais remercier une fois encore tous les participants qui se sont joints à nous aujourd'hui. Je tiens également à remercier les délégations des États Membres qui ont jusqu'à présent soumis des déclarations écrites sur le sujet du débat d'aujourd'hui. Nous espérons en recevoir d'autres. Les déclarations reçues d'ici la fin de la journée seront consignées dans un document regroupant les déclarations écrites.

La séance est levée à 11 h 45.